

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq novembre deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 15 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme LIENARD Evelyne, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme CATTEAUX Annick, procuration à M CARRIERE Guy ; M BARBRY Jean-Marie, procuration à M NOWAK Daniel ; M DEHON Gérard, procuration à Mme SOUBRIER Amandine ; Mme OBLED Aurélie.

**Absents** : M JOURDAIN Philippe, Mme SIMONETTI Sandrine, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi Mme COUTELARD Catherine pour secrétaire.

### QUESTION N° 60/2024

#### MISE EN LOCATION DU GARAGE SITUÉ 33 RUE MAURICE CAMIER A NEUVILLE SAINT REMY

*Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COUVENT*

La ville de Neuville Saint Rémy est propriétaire d'une maison avec garage située 33 rue Maurice Camier, aujourd'hui vide de toute occupation.

Monsieur le Maire étant à la recherche d'un garage, il pourrait occuper celui situé à cette adresse, assurant une recette pour la commune.

Habituellement, aucune délibération n'est prise pour un tel bail compte tenu de la délégation accordée par le conseil municipal à Monsieur le Maire pour la durée du mandat. Toutefois, dans la mesure où la présente décision le concerne directement, il est souhaitable d'obtenir l'avis du conseil municipal.

Par conséquent, je vous propose :

- de décider de louer à Monsieur Christian DUMONT, le garage dépendant de la maison située 33 rue Maurice Camier à Neuville Saint Rémy, pour un loyer qui pourrait être fixé à 50 €, conforme aux loyers pratiqués habituellement pour ce type de bien ;

- de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Pierre COUVENT, Maire adjoint, afin de représenter la commune à la signature du bail qui sera ainsi rédigé ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Pierre COUVENT, Maire adjoint, afin de signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Monsieur le Maire, ayant quitté la salle car intéressé à titre personnel par la question)**

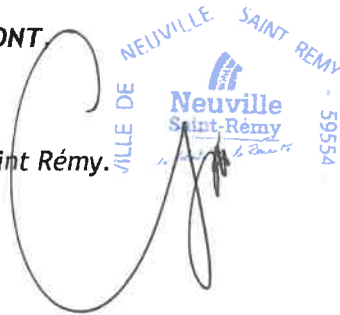
*Pour copie conforme*

*Délibération publiée sur le site Internet de la ville le 27 novembre 2024*

*Transmise à la Sous-Préfecture le 27 novembre 2024*

**Christian DUMONT**

Maire de Neuville Saint Rémy.



**Catherine COUTELARD,**

Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Catherine Coutelard', written over the text 'Secrétaire de séance'.